



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021
Séance : 19h00
Lieu : Salle des Fêtes à Communay**

ADMINISTRATION GENERALE	Présentés par
D.2021.10 – 1) Election d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO)	Pierre BALLELIO, Président
D.2021.11 – 2) Prise de compétence Autorité organisatrice de mobilité (AOM) – Révision des statuts de la CCPO	
RESSOURCES HUMAINES	Présentés par
D.2021.12 – 3) Mise à jour du tableau des effectifs	Pierre BALLELIO, Président
D.2021.13 – 4) Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes	
FINANCES	Présentés par
D.2021.14 – 5) Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – budget principal CCPO et budgets annexes	Pierre BALLELIO, Président
D.2021.15 – 6) Approbation de la convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et de services associés avec le SIGERLY	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances
LOGEMENT	Présentés par
D.2021.16 – 7) Convention d'adhésion 2021 entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement
D.2021.17 – 8) Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT sis 13 rue Buyat à Chaponnay	
D.2021.18 – 9) Convention opérationnelle entre la CCPO, la commune de St Symphorien et l'EPORA – Dessous du Palais	

Décisions du Bureau :

N°B02.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n°454 d'une surface de 8m², située 10 rue du Nord, sur la commune de St Symphorien d'Ozon, dans le cadre d'une régularisation d'élargissement de voirie

Montant : 250€ du m², soit un montant total de 2000 €

Propriétaire : Privé

N°B03.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°2026 et 1786, correspondant aux voiries du lotissement « Les Allées d'Avesnes » sur la commune de Chaponnay, pour une superficie totale de 7145m²

Montant : surface totale de 7145m² à l'euro symbolique

Société : SA CAPELLI

N°B04.21 : Autorisation de signer l'acte afin de procéder au transfert d'un délaissé de la Route Nationale 7, longeant la parcelle cadastrée section ZD n°164p pour l'incorporer au projet de parking de covoiturage sur la commune de Communay, et de l'intégrer au domaine public routier de la CCPO

Montant : -

Société : Autoroutes du Sud de la France

N°B05.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°1946-1949, sises commune de Chaponnay, pour une surface totale de 46m², dans le cadre projet l'élargissement de la Rue Louis Buyat à Chaponnay

Montant : surface totale de 46m² à l'euro symbolique

Propriétaire : Privé

N°B06.21 : Autorisation de signer le contrat n° 2021.04.00 nécessitant de faire appel à un bureau d'études pour accompagner la CCPO dans l'élaboration d'un plan vélo sur son territoire

Montant : 22 725 € HT soit 27 270 € TTC

Société : INDDIGO

Décisions du Président :

N°03.21 : Signature du contrat n° 2021.02.00 afin d'assurer le remplacement des téléphones mobiles des agents de la CCPO et de souscrire un abonnement téléphonique auprès d'un nouvel opérateur

Montant : 780.30 HT soit 936.36 € TTC correspondant à l'acquisition des 8 téléphones mobiles ;
284.27 HT soit 341.12€ TTC correspondant à 8 abonnements Performance Entreprises PE 2019 équilibre et 1 abonnement Performance Entreprises PE 2019 initial, avec une période d'engagement de 36 mois ;

Prime de bienvenue correspondant à une remise de 1 275€ HT sur le montant total ;

Société : ORANGE

N°04.21 : Signature d'une convention de mise à disposition de plans des Autoroutes du Sud de la France nécessaires pour le projet la création d'un parking de covoiturage sur la commune de Communay, en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France

Montant : A titre gratuit

Société : Autoroutes du Sud de la France

N°05.21 : Signature d'un contrat n° 2021.03.00 afin de procéder à un audit informatique du siège de la CCPO

Montant : - 2 100 € HT soit 2 520 € TTC correspondant à la phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des systèmes d'information ;
- 1 800 € HT soit 2 160 € TTC correspondant à la phase 2 : Recensement et analyse des besoins ;
- 2 700 € HT soit 3 240 € TTC correspondant à la phase 3 : Définition des axes stratégiques et scénarios ;
Soit 6 600 € HT soit 7 920 € TTC ;

Société : C-ISOP